

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date : 20 octobre 2025

Objet : Approbation de la convention avec ENEDIS pour la décoration du poste de distribution publique d'électricité rue du Collège à Rensaison

N° 2025-10-20/04

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt du mois d'octobre, le Conseil municipal de la commune de RENAISON, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de M. Laurent BELUZE, Maire.

Nombre de membres en exercice : 22

Présents : 20

Votants : 21

Etaient présents : Mmes et MM. Laurent BELUZE, Muriel MARCELLIN, Sylvie GALLAND, Frédéric GOUTAUDIER, Aurélie SIVET, Jean-Pierre SAPT, Didier PICARD, Yves PERRIN, Philippe GLATZ, Monique REMONTET, Robert MATTONI, Cornelis DROST, Christophe REGNY, Dominique MUZELLE, Séverine BESSON, Carole SYLVESTRE, Laurence CHATEAU, Béatrice DESPIERRE, Magali RAMIREZ et Marie-Françoise DESORMIERE.

Absent : M. Salim DJELLAB.

Absente excusée : Mme Céline JANDARD.

Procuration : Mme Céline JANDARD à Mme Sylvie GALLAND.

Date de convocation du Conseil municipal : 15 octobre 2025.

Secrétaire de séance : Mme Marie-Françoise DESORMIERE.

Monsieur Didier PICARD, Adjoint au Maire délégué à l'information municipale, attractivités et relations avec les personnes âgées rappelle qu'Enedis est une société distincte des fournisseurs d'électricité. Elle gère, exploite et modernise les réseaux publics de distribution d'électricité. Elle réalise les raccordements, le dépannage 24h/24, le relevé des compteurs ainsi que toutes les interventions techniques. Les fournisseurs sont, eux, chargés de la commercialisation de l'énergie et de la gestion du contrat d'électricité.

Enedis exploite les postes de distribution publique Haute Tension A (HTA) / Basse Tension (BT), au titre de sa mission de service public de distribution d'énergie électrique concédée par le SIEL - Syndicat Intercommunal d'électrification de la Loire, propriétaire des réseaux, en vertu du contrat de concession.

Monsieur PICARD explique que la commune souhaite lancer un chantier pour la décoration du poste HTA/BT rue du Collège afin d'améliorer son intégration dans l'environnement.

La convention proposée définit les modalités de la collaboration entre Enedis et la commune autour de la décoration de ce poste de distribution publique d'électricité.

ENEDIS s'engage à apporter à la commune un soutien financier à hauteur de 500 euros et proposera une explication, à titre pédagogique, sur le fonctionnement de cet ouvrage et son rôle dans la distribution publique d'électricité.

En contrepartie, la commune s'engage à remettre à Enedis l'esquisse de l'habillage retenue, faire respecter les consignes de sécurité lors du chantier, indiquer le calendrier prévisionnel des chantiers un mois à l'avance afin de pouvoir programmer dans de bonnes conditions l'intervention du technicien d'Enedis et à communiquer et mettre en valeur le partenariat.

La convention sera effective dès signature par les deux parties. L'ensemble des travaux décrits dans la convention devra être terminé dans le délai d'un an à compter de la date de signature. La convention est conclue pour une durée prenant fin à l'achèvement des travaux.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- Approuve les termes de la convention avec ENEDIS portant sur la décoration du poste de distribution publique d'électricité, rue du Collège à Renaison ;
- Autorise le Maire ou son représentant à solliciter une subvention auprès d'ENEDIS d'un montant de 500 € pour financer le projet de décoration du poste de distribution publique d'électricité rue du collège ;
- Autorise le Maire ou son représentant à signer ladite convention et tous les documents s'y rapportant.

Fait et délibéré le jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme.
Renaison, le 21 octobre 2025

La Secrétaire de Séance,
Marie-Françoise DESORMIERE

Le Maire,
Laurent BELUZE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201824-20251020-2025-10-20_04-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/10/2025
Publication : 22/10/2025

Le Maire,
Laurent BELUZE